

La décennie des nouvelles dynamiques du paiement

Le paiement est au cœur du commerce.

Cette évidence a fini par être oubliée tant le paiement est devenu l'affaire, la chose, le monopole des établissements de crédit. Avant le 1^{er} novembre 2009, à ces établissements, le monopole des dépôts et du crédit, donc le monopole des instruments de paiement. Et il est arrivé ce qu'engendrent les monopoles : rente de situation et appauvrissement du service, pour lequel toute concurrence intempestive était malvenue et l'innovation superflue. Un chiffre résume cet état de fait : 0,85% du PIB, c'est le coût des systèmes de paiement en Europe. Un prélèvement récurrent que l'Union Européenne a décidé de diviser par deux.

Il ne faut cependant pas résumer la réforme engagée par l'Europe dans le domaine des paiements à cette seule volonté de réduire les coûts par plus de concurrence. Le projet SEPA qui réunit 31 Pays va bien au delà. Il réunit un ensemble d'outils au service de ce grand marché nouveau. D'abord le passage à la notion de services de paiement : elle implique des règles de qualité, sécurité et protection des utilisateurs (consommateurs et entreprises) nouvelles et très importantes, corollairement contraignantes pour les prestataires de services de paiement. Le SEPA unifie les règles du paiement sur les 31 pays. Il crée de nouveaux instruments de paiement paneuropéens innovants : SEPA Transfer et SEPA Direct Debit. Il crée une catégorie nouvelle d'acteurs : les établissements de paiement. Ces prestataires pourront délivrer leurs services dans tout l'Espace économique européen, après un agrément allégé par rapport à ce qui est requis d'un établissement de crédit, avec un capital initial sans commune mesure. Ces acteurs seront les acteurs privilégiés de cette révolution dont l'Europe attend, au final, un gain de plus de 2 % de croissance annuel !